

### **Pour le mariage**

La norme officielle est que, pour se marier dans l'Église catholique, il faut être confirmé. Le principe se résume ainsi :

Un mariage est un geste d'adulte, qu'il s'agisse d'un mariage civil ou religieux. Il est fondamentalement un engagement à partager sa vie avec une autre personne et à assumer, ensemble, toutes les dimensions, les conséquences, les responsabilités que cela implique. Bref, le mariage est signe d'une capacité à prendre des engagements majeurs: vie commune, accueil d'enfants et responsabilités d'éducation, etc. Se marier à l'Église, c'est affirmer officiellement que, au plan de ma foi, j'accepte, avec mon conjoint ou ma conjointe, des responsabilités d'adulte et ce, en cohérence avec ma foi. Cela implique que chacun des conjoints, comme individu, soit un adulte au plan de sa foi. Dans l'Église catholique, il y a un geste, un rite par lequel elle reconnaît que quelqu'un est adulte dans sa foi. Ce geste, c'est la confirmation.

### **DÉMARCHE À SUIVRE**

S'inscrire en ligne ([www.paroissestjoseph.ca](http://www.paroissestjoseph.ca))

Ou communiquer avec le secrétariat de la paroisse St-Joseph (819 771 7454 poste 201)

### **HORAIRE PROPOSÉ**

- De 13h00 à 17h00, incluant la célébration eucharistique de 16h00
- Les samedis 08 et 22 septembre 2018  
Les samedis 13 et 27 octobre 2018  
Les samedis 10 et 24 novembre 2018  
Le samedi 08 décembre 2018
- Les samedis 12 et 26 janvier 2019  
Les samedis 09 et 23 février 2019  
Le samedi 09 et 23 mars 2019  
Le samedi 13 avril 2019
- Le samedi 20 avril 2019 : Célébration de la confirmation dans la Veillée pascale

### **FICHE D'INSCRIPTION**

**NOM** :.....

**PRÉNOM** :.....

**DATE DE NAISSANCE** :.....

**TÉLÉPHONE** :.....

**CELLULAIRE** :.....

**ADRESSE** :.....

.....

.....

**PAROISSE** :.....

**CERTIFICAT DE BAPTÊME** :.....

**As-tu fait le sacrement du pardon ?**.....

**As-tu fait la première communion?**.....

**FRAIS (65,00\$)** :.....

**SIGNATURE** :.....

**Date** :.....

**PAROISSE  
DE LA CATHÉDRALE  
SAINT-JOSEPH  
GATINEAU, QC.**

### **CONFIRMATION**



**2018-2019**

## La confirmation, c'est quoi ?



La confirmation est devenue vers le 5<sup>e</sup> siècle un sacrement autonome par rapport au baptême, alors que dans les siècles précédents, quand on pensait « baptême », on pensait à un ensemble de rites réalisés avec l'eau et un geste d'invocation de l'Esprit (dans certains endroits une onction avec de l'huile, dans d'autres une imposition de la main, et parfois les deux) et dont faisait partie celui de la confirmation.

Même si les rites reliés à l'Esprit Saint (onction, imposition des mains) ont été séparés de celui d'immersion dans l'eau, donc même si le baptême et la confirmation sont devenus des rites séparés dans le temps, cela ne change rien au fait qu'il s'agit de gestes qui, dans la foi, sont faits « pour aller ensemble »! En conséquence, la confirmation est comme un geste qui complète le baptême, qui « finit » d'une certaine façon ce qui fut commencé par le geste de l'eau. Célébré avec une personne déjà baptisée, ce rituel signifie donc, au premier degré, l'acceptation personnelle, volontaire, de la signification du baptême qui fut habituellement choisi pour elle par quelqu'un d'autre (parent, parrain).

Depuis des siècles, on baptise des bébés, donc avant la catéchèse d'initiation. Conséquence: la confirmation devrait, elle, arriver à un moment où l'on peut dire que l'initiation est complétée. Voilà l'une des choses les plus sûres qu'on peut dire pour répondre à la question: « La confirmation, c'est quoi? »: c'est un rite qui « termine ce qui fut commencé au baptême »; or comme le baptême a été à l'origine conçu pour marquer rituellement l'entrée dans le groupe des disciples, la confirmation, aujourd'hui, joue ce rôle: elle affirme que la personne qu'on confirme est initiée, qu'elle a intégré les caractéristiques principales de

l'identité d'un disciple du Christ, qu'elle est maintenant reconnue à son tour comme chrétienne à part entière parce qu'elle assume cette identité.

## Confirmation d'adolescents et d'adultes



Il arrive de plus en plus fréquemment dans notre société que des personnes aient été baptisées dès la petite enfance mais que leur itinéraire dans la foi chrétienne se soit arrêté. Lorsque ces personnes se présentent à l'Église pour un cheminement ou en vue d'un sacrement, puisqu'elles sont déjà baptisées, elles sont déjà officiellement membres de l'Église catholique et n'ont donc pas le même statut que les catéchumènes, c'est-à-dire les adolescents ou les adultes qui cheminent mais qui ne sont pas baptisés.

Cependant, au point de vue de leur cheminement, de leur découverte de Jésus Christ, ces adolescents et adultes baptisés non-confirmés ne sont pas initiés. Ils sont dans une situation tout à fait équivalente à celle des catéchumènes. En conséquence, quand l'Église les accueille, c'est d'abord pour leur proposer ce qu'elle a de plus beau : la découverte et l'approfondissement de la relation avec le Dieu de Jésus Christ.

Après un certain temps de cheminement, il sera devenu opportun de célébrer la confirmation, parfois accompagnée, dans la même célébration, de la première communion. La personne nouvellement confirmée sera alors invitée à poursuivre sa croissance dans la foi en compagnie des autres personnes qui cheminent dans sa communauté chrétienne.

Les **adolescents** et les **adultes** qui ont été baptisés pendant la petite enfance reçoivent la confirmation lors d'une célébration propre. **Au diocèse de Gatineau**, la confirmation est habituellement donnée à partir de **16 ans** (ou plus tôt si l'évêque en décide autrement).

## Confirmation en vue du parrainage Confirmation en vue du mariage

Un nombre important de demandes de confirmation d'adolescents et d'adultes provient de personnes à qui l'on demande d'être parrain ou marraine, ou encore dans le but de se marier à l'Église.

### **Pour le parrainage**

En ce qui concerne le parrainage, la confirmation est une exigence incontournable. Ce critère est tout à fait normal quand on pense au rôle que la marraine ou le parrain est appelé à remplir.

- Au moment du baptême, les parrains et les marraines sont les premiers représentants de l'Église auprès de l'enfant et de ses parents. Ceci se manifeste symboliquement par le fait que les parrains et marraines prononcent la profession de foi de l'Église. Ils doivent donc être eux-mêmes en état de faire cette profession de foi en toute vérité. Or la confirmation est le geste qui, dans l'Église catholique, atteste de cet état.
- Après le baptême, les parrains et marraines portent la responsabilité de la formation à la vie chrétienne de leur filleul. Cette responsabilité d'adulte doit donc être assumée par des «adultes dans la foi», ce qui est aussi exprimé rituellement par le fait d'être confirmé.

Voilà pourquoi la confirmation est une exigence incontournable au fait de pouvoir être parrain ou marraine. Il ne peut donc pas y avoir de processus de «confirmation accélérée» afin de correspondre à une date de baptême déjà fixée. Les solutions à envisager doivent permettre une démarche de confirmation pleine de sens et conduisant à assumer en toute authenticité la responsabilité de parrain ou de marraine.